







Département de Sciences de Gestion, Groupe de Recherche sur le Management et l'Ingénierie de Développement et Mundiapolis Casablanca

Organisent un Colloque international du 14 au 16 Avril 2011

Sur le thème

« Développement Durable et Responsabilité Sociétale des entreprises : indicateurs et stratégies »

Avec la collaboration de :

Université de Haute Alsace de Mulhouse Université de Bordeaux

Et le soutien de :

OCP COSUMAR Lydec









Appel à communication

Le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, publié en 1987, définissent le concept de développement durable comme: « un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs».

Le développement durable conjugue ainsi trois dimensions : le développement économique, les aspirations sociales et la protection de l'environnement. Il s'agit de contribuer à la mise en œuvre d'un développement nouveau, plus respectueux de l'être humain et de son environnement.

La Responsabilité Sociétale (RS) est entendue selon la norme ISO 26 000, comme « la responsabilité d'une organisation de travail vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique ». Concept anglo-saxon rattaché à la responsabilité, la RS est comprise aujourd'hui comme la mise en cohérence des pratiques des organisations, privées et publiques, aux principes éthiques et aux valeurs (respect, justice, solidarité) répondant d'une conception contemporaine du développement durable.

La déclinaison des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise, suppose que toute action à réaliser, qu'elle soit stratégique ou non, respecte les trois dimensions suivantes:

- l'efficacité économique : l'action doit présenter une performance financière «classique » doublée d'une capacité à contribuer au développement économique du territoire de l'entreprise et à celui de ses parties prenantes









- dans le respect des principes de saine concurrence (absence de corruption, d'entente, de position dominante...);
- l'efficacité sociale: ses conséquences sociales doivent être favorables pour l'ensemble des parties prenantes, tant internes qu'externes à l'entreprise: salariés (conditions de travail, niveau de rémunération, non-discrimination...), fournisseurs, clients, communautés locales et la société civile (habitants, associations);
- l'impact environnemental : la réalisation de l'action ne doit pas être incompatible avec le respect des écosystèmes, ni provoquer d'impacts négatifs en termes de consommation de ressources, de production de déchets et d'émissions polluantes...

Ces objectifs prescriptifs soulèvent nombre d'interrogations sur le choix des modalités de leur mise en oeuvre : engager un projet de RS signifie prendre en l'interdépendance entre facteurs (économiques, sociaux compte les et environnementaux) et une responsabilité élargie entre les acteurs en présence. Or c'est sur ce point précisément que se dessinent des contradictions notamment dans les méthodes actuelles de management (plus normatif et centralisé) quand les attentes sociétales reposent sur le respect de chaque partie prenante et la reconnaissance sociale. Quand la vision stratégique de moyen et long terme cède la place à des décisions à court terme, comment est-il possible de comprendre la RS des organisations?

Ce colloque a précisément pour objet d'interroger comment la responsabilité sociétale se concrétise par des stratégies d'entreprises, de management, d'évaluation et de gouvernance en relation avec les parties prenantes. Pour que le développement durable et la RS ne restent pas des déclarations de principe, il importe de s'intéresser









à la manière dont ces principes prennent une signification concrète pour les acteurs en lien avec le territoire.

Dans les pays du Sud, ces questions présentent une acuité plus grande par le fait qu'elles renvoient aux capacités des organisations et des parties prenantes à coopérer dans le respect de l'intérêt des populations sur un territoire. Une stratégie de RS répond aussi d'une stratégie pour le développement, de ses priorités et de ses modes de décision.

C'est pourquoi intégrer la RSE à sa stratégie, à ses modes de management et de fonctionnement, jusqu'à la conception de ses produits et services est devenu un enjeu majeur pour l'entreprise.

De nombreux travaux théoriques et empiriques se sont intéressés aux formes d'articulation du développement durable et de la RS et à leur mise en œuvre surtout dans les entreprises privées des économies développées. Peu de travaux sont connus à ce jour dans le Sud où les questions demeurent vives notamment quant à l'élaboration de stratégies pour la RS, tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur des entreprises et quant à la mise au point d'indicateurs plus efficients (notamment qualitatifs) répondant des enjeux sociaux ou environnementaux relatifs au développement de ces régions.

L'objectif de ce colloque international est de susciter un débat pluriel entre chercheurs et praticiens autour des questions des indicateurs et des stratégies RS dans les entreprises et organisations, petites, moyennes ou grandes, du nord et du sud. A partir de travaux théoriques et d'expériences concrètes, ce colloque cherche à enrichir, le cadre conceptuel et empirique qui permettra d'appréhender quels sont les processus d'élaboration de stratégies de responsabilité sociétale et d'évaluation de leurs résultats par des indicateurs pertinents.









Les contributions attendues illustreront la variété mais aussi la complexité des indicateurs et des stratégies de la RS au sein des entreprises. Une transversalité des approches est fort recherchée. Elles porteront, entre autres, sur les thèmes suivants :

- Décision d'investissement et développement durable ;
- Evaluation multicritère des projets de développement durable;
- Indicateurs institutionnels de développement durable ;
- Pratiques innovantes en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises;
- Responsabilité sociale des entreprises et consommation éthique
- Gestion des risques environnementaux par les institutions financières
- Expériences étrangères et marocaines en matière d'intégration des stratégies de RSE,
- Prise en compte du capital social (savoir faire, compétences, qualité des relations) dans le management,
- Respect des parties prenantes et de leur intérêt dans la gouvernance locale et la gouvernance des organisations.

1. Comité scientifique (à compléter) :

A.Lahlou (Mundiapolis, Casablanca), Abdelmajid. Ibenrissoul (ENCG, Casablanca), Sidi Mohamed RIGAR (GREMID, FSJES Marrakech), Fatima ARIB (GREMID, FSJES Marrakech), Marrakech), Mustapha ZIKY (GREMID, FSJES Marrakech); Daniel Labaronne (Bordeaux à confirmer), Josiane STOESSEL (Université de Haute Alsace, Mulhouse); Francis KERN (Université de Strasbourg) A. LOUITRI (GREFSO, Mararkech); Ahmed GRAR(GREFSO, Mararkech), Mohamed Larbi SIDMOU (E_Qalimat, Marrakech) Mohamed BENMOUSSA (E_Qalimat, Marrakech), Farid CHAOUKI (E_Qalimat, Marrakech) (Ikbal TOUMI (Lydec), , Abdelhamid SKOURI (ENCG Fès), Mohamed SOUAL (OCP), Mohamed FIKRAT (Cosumar).









2. Comité d'organisation (à compléter)

Sidi Mohamed RIGAR (GREMID, FSJES Marrakech), Abdelmajid. Ibenrissoul (ENCG, Casablanca), A. Lahlou (Mundiapolis), Mustapha ZIKY (GREMID, FSJES, Marrakech), Farid CHAOUKI (E_Qalimat, FSJES, Marrakech), Fatima ARIB (GREMID, FSJES Marrakech), Omar ESSARDI (GREMID, FSJES Marrakech);

3. Conditions de soumission

Les propositions de communication doivent être adressées sous forme électronique au comité organisateur au plus tard le 15 novembre 2010.

Les propositions acceptées seront notifiés à leur auteur avant le 30 novembre 2010.

Le texte intégral de la communication devra parvenir au comité d'organisation au plus tard le 15 février 2011.

Les auteurs des communications définitivement acceptées seront informés avant le 28 février 2010.

Le texte ne pourra dépasser 20 pages à interligne et demi (1½) (y compris les annexes, les notes qui figureront en fin de texte et la bibliographie) en Times New Roman (taille 12).

Les auteurs sont invités à indiquer sur une première page séparée et non numérotée, leur(s) nom(s), prénom(s), institution(s), adresse(s) complète(s), téléphone, fax, adresse électronique, un résumé à interligne simple d'au maximum 500 mots et un maximum de quatre mots-clés qui se référeront aux thèmes et concepts centraux développés dans l'article. Dans le cas où un texte est soumis par plusieurs auteurs, nous les invitons à indiquer sur cette page la personne à qui il convient d'adresser la correspondance.

La mise en page (format A4) devra prévoir des marges (supérieures, inférieures et latérales) de 2,5 cm. Les textes, en interligne et demi, seront justifiés à gauche et à droite. Les tableaux et figures seront insérés dans le texte. Nous demandons aux auteurs d'éviter l'utilisation de caractères en italique, de souligner les titres et de limiter le nombre de notes (qui seront le cas échéant renvoyées en fin de texte).

Les textes soumis devront être envoyés pour à l'adresse électronique suivante en version MS Word pour PC aux deux adresses suivantes

mrigar@hotmail.com & a.ibenrissoul@mundiapolis.ma